



Etats-Unis toute somme que ce Gouvernement pourra verser aux entrepreneurs des Etats-Unis en raison de cette imposition. Tout versement de ce genre effectué par le Gouvernement du Canada fera partie de sa contribution au coût des ouvrages de défense.

5. Le Gouvernement du Canada remboursera, de plus, au Gouvernement des Etats-Unis tous paiements que celui-ci pourra avoir à faire aux entrepreneurs des Etats-Unis à titre de droits de licence portant sur les véhicules moteurs employés dans l'exécution des ouvrages de défense des Etats-Unis au Canada. Tout versement de ce genre par le Gouvernement du Canada fera partie de sa contribution au coût des ouvrages de défense.

6. Le Gouvernement du Canada invitera les Gouvernements des Provinces dans lesquelles des ouvrages sont exécutés par les Etats-Unis à ne pas prélever de droits de licence sur les conducteurs non militaires de camions appartenant à l'armée des Etats-Unis et à ne pas lever d'impôts personnels sur les civils résidant ordinairement aux Etats-Unis qui sont employés à la construction d'ouvrages militaires pour le compte des Etats-Unis au Canada. Il ressort que la Province de l'Alberta affecte le revenu de l'impôt personnel aux fins de l'enseignement et l'exonération des civils des Etats-Unis de cet impôt entraînera l'obligation pour les membres du personnel des Etats-Unis qui voudraient envoyer leurs enfants aux écoles publiques de la Province d'acquitter des droits scolaires.

7. Je serais heureux de recevoir de vous l'assurance que les propositions ci-dessus tendant à résoudre le problème des charges fiscales frappant les ouvrages de défense des Etats-Unis au Canada répondent aux vœux du Gouvernement des Etats-Unis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances réitérées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,*

N. A. ROBERTSON.

## II

*Le Ministre des Etats-Unis au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*

LÉGATION DES ETAT-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, Canada, le 9 août 1943.

N° 2.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ETAT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 91 du 6 août 1943 concernant les impôts provinciaux et municipaux prélevés sur le Gouvernement des Etats-Unis, les entrepreneurs des Etats-Unis s'occupant de la construction de la route de l'Alaska et d'autres ouvrages de défense des Etats-Unis au Canada, et de vous confirmer que les propositions énoncées dans votre Note en vue de la solution du problème que posent ces impôts répondent aux vœux du Gouvernement des Etats-Unis.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

RAY ATHERTON.